Statut : les infirmiers s’en remettent aux syndicats

Compte Test - 2012-08-28 05:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le ministère de la Santé serait sur le point de faire valider par le Conseil de gouvernement un projet de décret modifiant et complétant le décret620-06-2 du 13 avril 2007, relatif au statut privé des infirmiers du secteur public.

Selon un communiqué de l'Organisation démocratique du travail (ODS), « ce nouveau décret qui ne s'intéresse qu'a la partie « privé » de la santé et qui va multiplier les tensions au sein de ce secteur a été accueilli avec un grand regret ... ». La Fédération nationale de la santé, ralliée à l'Union marocaine du travail (UMT), demande à ce que ce projet soit étudié à tous les niveaux afin de ne laisser aucune brèche à une quelconque injustice ou favoritisme.

En effet, les articles 16 et 17 du décret en question visent à déterminer et à orienter par décision ministérielle les tâches des infirmiers diplômés d'État.

Les articles du décret veulent aussi instaurer un système de concours destiné aux détendeurs de diplômes techniques spécialisés dans l'une des branches de la formation paramédicale et délivrés par les établissements de la formation professionnelle privés et agréés.

Enfin, une liste de revendications a été dressée par l'ODS, dans un communiqué adressé notamment au ministre de la Santé, pour « redonner vie au métier d'infirmier »: « Nous demandons le retrait immédiat de ce projet de décret car il risque de déclencher des problèmes très graves dans le secteur. Il faudra en parallèle sortir un décret pour réorienter le métier d'infirmiers dans le secteur public et veiller à le protéger lui ainsi que les patients. Enfin, il serait préférable de revoir les nominations au sein du ministère de la Santé», conclut le communiqué.